



des regroupements provinciaux
d'organismes communautaires et bénévoles



COMMUNAUTAIRE AUTONOME
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

HAUSSEZ
LE FINANCEMENT

www.trpocb.org

Le projet de loi 71 doit comprendre plus de soutien à la population, inclure l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle et respecter l'autonomie des groupes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux.

Avis soumis à la Commission de l'économie et du travail
par la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

8 octobre 2024

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles
Et la campagne CA\$\$\$H
(Communautaire autonome en santé et services sociaux — Haussez le financement)

1, rue Sherbrooke Est, Montréal, Québec, H2X 3V8, 514-844-1309

info@trpocb.org | www.trpocb.org | facebook.com/TableDesRegroupements |
casssh@trpocb.org | www.trpocb.org/campagneCASSSH | facebook.com/campagneCASSSH

Table des matières

À propos	3
Le Projet de loi 71 : une occasion ratée de réellement soutenir la population	5
Des changements en apparence mineurs aux conséquences majeures et inégales	5
Recommandations	7
Le manque de soutien aux personnes maintient les organismes en état de survie.	7
Recommandations	8
Le projet de loi menace les organismes communautaires autonomes.....	8
Recommandations	9
Les organismes communautaires touchés, mais pas consultés.....	9
Recommandations	10
Résumé des revendications	10
Annexe 1 : Présentation de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles et de ses membres	11

Crédits :

Rédaction pour le conseil d'administration de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles : Jacinthe Messier, responsable de la mobilisation et des liaisons avec les membres, avec la contribution de Mercédez Roberge, coordonnatrice.

8 octobre 2024

À propos

Fondée en 1995, la [Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles](#) (TRPOCB) est aujourd'hui formée de [47 regroupements nationaux](#), rejoignant plus de 3 000 groupes communautaires autonomes à travers le Québec. Ce sont, par exemple, des maisons de jeunes, des centres de femmes, des cuisines collectives, des maisons d'hébergement, des groupes d'entraide, des centres communautaires, des groupes qui luttent contre des injustices ayant des répercussions sur la santé. Ceux-ci représentent les $\frac{3}{4}$ des organismes communautaires autonomes du Québec. Ceux-ci abordent la santé et les services sociaux sous différentes perspectives (femmes, jeunes, hébergement, famille, personnes handicapées, communautés ethnoculturelles, sécurité alimentaire, santé mentale, violence, périnatalité, toxicomanie, etc.).

Interlocutrice nationale du ministère de la Santé et des Services sociaux, la Table collabore fréquemment à tous travaux nécessitant son apport. Ainsi, elle intervient régulièrement sur différents enjeux, dont celui du fonctionnement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), et ce, tant auprès des ministres responsables que des fonctionnaires. (Une présentation détaillée est fournie en annexe.)



La Table coordonne de plus la [Campagne CA\\$\\$\\$H \(Communautaire autonome en santé et services sociaux — Haussez le financement\)](#). Lancée le 17 octobre 2017, cette campagne vise l'amélioration substantielle du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), au bénéfice de plus de 3 000 organismes communautaires autonomes subventionnés par le MSSS. Les revendications de la campagne CA\$\$\$H sont :



- L'augmentation du financement à la mission des groupes communautaires en santé et services sociaux : 1,7GM\$ de plus sont nécessaires annuellement pour couvrir les besoins de 3 000 OCASSS.
- L'indexation des subventions selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC).
- L'équité dans le financement et le traitement des groupes, notamment par l'application de seuils planchers communs, adaptés aux OCASSS.

Les revendications de la campagne **CA\$\$\$H** font partie de celles portées, depuis 2016, par l'ensemble du mouvement de l'action communautaire autonome (ACA) sous la campagne [Engagez-vous pour le communautaire](#). Cordonnée par le [Réseau québécois de l'action communautaire autonome \(RQ-ACA\)](#), cette campagne demande que le gouvernement investisse 2,6 G\$¹ dans les programmes de financement à la mission des 4 500 groupes d'ACA. Cet investissement supplémentaire doit notamment leur permettre de se doter d'une équipe de travail d'au moins 7 postes. Elle revendique également l'indexation annuelle des subventions selon les coûts de fonctionnement pour tous les programmes, ainsi qu'un réinvestissement dans les services publics et les programmes sociaux.



¹ Ce montant intègre le 1,7 G\$ revendiqué par la campagne **CA\$\$\$H**, puisque les 3 000 OCASSS font partie des 4 500 groupes d'ACA. Pour plus de détail, consultez engagezvousaca.org

Le Projet de loi 71 : une occasion ratée de réellement soutenir la population

Depuis longtemps, la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, Chantal Rouleau, promettait une grande réforme de l'assistance sociale. Le manque d'ambition du plan de lutte contre la pauvreté ayant accru nos attentes, notre déception devant le projet de loi 71 est tout aussi grande.

Au Québec, les personnes assistées sociales disposent actuellement de revenus nettement insuffisants pour couvrir leurs besoins de base tels que définis par la Mesure du panier de consommation (MPC). Il en va de même pour les personnes bénéficiant du programme de Revenu de base, qui s'étaient pourtant fait promettre un revenu disponible au moins équivalent à la MPC.

Le projet de loi 71 ne n'apporte aucune amélioration significative aux conditions de vie, aucune augmentation des prestations d'assistance sociale n'y étant prévue. Rien pour aider au niveau de l'accès aux garderies et aux CPE, de la sécurité alimentaire et résidentielle, de la mobilité sur l'ensemble du territoire québécois, etc. Plus grave encore, il comporte des reculs importants pour plusieurs personnes assistées sociales, nuisant même à leur intégration au marché du travail ou à des milieux scolaires.

Aucune réelle considération n'est accordée aux déterminants psychosociaux éloignant les personnes du marché du travail, passant ainsi complètement à côté de solutions durables. On réduit la personne à de la main d'œuvre qui doit contribuer à l'économie de la province, sans égard à sa réalité. On assume qu'elle fait appel à l'assistance sociale par choix et non par obligation.

Les organismes communautaires, ressources appartenant à leurs communautés, sont appelés à contribuer à de nouvelles instances régionales sans même qu'on ne les ait consultés. En résulte un non-respect flagrant de l'autonomie des groupes, leurs missions se trouvant instrumentalisées par l'État et leurs ressources toujours plus sous pression. Cette situation sera particulièrement vraie dans le cas des OCASSS.

Enfin, on oublie un engagement réitéré par le gouvernement en 2022 (Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027). En évidence, l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) n'a pas été menée et ce projet de loi démontre de graves iniquités devant être corrigées avant son adoption.

Des changements en apparence mineurs aux conséquences majeures et inégales

Le projet de loi 71 ne prévoit que des changements en apparence mineurs, dont la pertinence et les retombées n'ont toujours pas été démontrées. Pensons par exemple à la fusion des programmes d'Aide sociale et de Solidarité sociale et au remplacement des

contraintes à l'emploi par des contraintes de santé. Il s'agit de changements d'ordre administratif pour lesquels les personnes assistées sociales ne ressentiront aucun bienfait.

Cependant, la révision de la notion de contrainte à l'emploi nous amène notre lot de préoccupations. En effet, on semble amoindrir la menace de l'abolition de certaines situations donnant droit à l'allocation pour CTE² par la promesse de modification réglementaire suivant l'adoption du projet de loi. On promet d'ajuster les prestations aux personnes touchées par cette révision et de reconnaître ces conditions comme des contraintes de santé.

Nous redoutons les difficultés, notamment administratives, qui attendent les personnes touchées par ces changements, en grande majorité des femmes. Être proche-aidantes, avoir la garde d'un enfant d'âge préscolaire ou handicapé, être responsables de ressources de type familiales ou habiter une ressource d'hébergement pour victimes de violence se conjuguent encore majoritairement au féminin. Il va sans dire que l'analyse différenciée selon les sexes + (ou intersectionnelle) s'impose pour corriger de graves déséquilibres du projet de loi.

Priver celles qui sont dans une telle situation et qui arriveront ou reviendront à l'assistance sociale de l'allocation pour CTE, qui n'est actuellement que de 161 \$ par mois, va à l'encontre des objectifs poursuivis par la révision de la Loi en ces temps où il est déjà très difficile de composer avec l'inflation. Ces économies de bout de chandelles entraîneront des conséquences sur d'autres secteurs de la société, pensons par exemple au système de santé.

Soulignons, d'autre part, que nous accueillons chaleureusement les avancées qui se trouvent dans le projet de loi, malgré qu'elles soient minces et qu'elles ne profiteront qu'à très peu de personnes. Pensons entre autres à l'assouplissement de la notion de vie maritale pour les personnes proches aidantes et à la fin de la comptabilisation de la contribution parentale quand l'enfant n'habite plus chez ses parents. Devant ces petites

² Les situations donnant actuellement droit à l'allocation pour CTE sont :

- Être âgé de 58 ans et plus ;
- Avoir la garde d'un enfant à sa charge (âge préscolaire) ou d'un enfant à sa charge qui est handicapé ;
- Être proche aidant ;
- Être responsable d'une ressource de type familial ou responsable d'un foyer d'accueil ;
- Être placé en résidence d'accueil ou pris en charge par une ressource intermédiaire ; demeurer dans une maison d'hébergement pour victimes de violence ou dans un autre lieu de même nature

démonstrations de bonne foi, nous pensons le gouvernement capable d'aller plus loin et d'élargir les avancées de ce type à un plus grand nombre de personnes. Par exemple, malgré ses nombreuses lacunes, l'élargissement du programme de Revenu de base à l'ensemble des personnes assistées sociales permettrait de réelles avancées.

Recommandations

1. Établir une cible de revenu disponible au moins équivalente à la MPC ;
2. Individualiser les prestations, sans diminution du montant de prestation comme prévu dans le projet de loi 71 ;
3. Mettre fin aux catégories à l'assistance sociale ;
4. Mener l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) ;
5. Apporter toutes les corrections nécessaires à la notion de contraintes à l'emploi pour mettre fin aux iniquités entre les sexes ;

Le manque de soutien aux personnes maintient les organismes en état de survie.

En n'améliorant pas les conditions de vie des personnes, le gouvernement fait le choix de maintenir la pression sur les organismes communautaires québécois, dont font partie les 3050 organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS).

En proposant un projet de loi aussi peu ambitieux qui n'améliore pas les conditions de vie des gens, le gouvernement garantit que le nombre de personnes faisant appel au soutien des OCASSS continuera de grossir. Or, ces derniers subissent depuis trop longtemps le sous-financement chronique de leurs missions. Ayant multiplié les sources de financement et mis en pratique une panoplie de stratégies pour étirer leur capacité d'action, ils font déjà face aux choix déchirants de ne pas pouvoir aider tout le monde. Devant l'éventualité de l'adoption d'un tel projet de loi, dont les conséquences condamneront les personnes à dépendre du soutien des organismes, ils redoutent les temps à venir.

Pour réellement soutenir leur capacité à répondre aux besoins de leurs communautés comme elles le souhaitent, il est nécessaire de financer adéquatement les missions globales des organismes communautaires. C'est ainsi qu'on leur permet de pleinement jouer leur rôle de transformation sociale par l'approche globale, qui permet d'agir sur l'ensemble des déterminants sociaux de la personne.

De plus, ici encore, il apparaît essentiel de mener l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle, car le milieu communautaire est majoritairement composé de femmes. La hausse des demandes et la multiplication des besoins des personnes aura un impact majeur sur leurs conditions d'exercice, amplifiant la pression qui vient tant de la communauté que celle venant de l'État.

Recommandations

6. Hausser de manière significative le financement pour la mission globale des organismes communautaires autonomes, notamment des OCASSS ;
7. Mener l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle pour atténuer les iniquités imposées aux travailleuses du milieu communautaire ;

Le projet de loi menace les organismes communautaires autonomes

À la lecture des articles 43.2 et 43.3 du chapitre 0.1 du projet de loi, la création de réseaux régionaux d'accompagnement, auxquels les organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS) seront appelés à participer, laisse présager des menaces à l'autonomie de ces derniers pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, les OCASSS agissent sur l'ensemble des déterminants sociaux par leur approche globale. Ils contribuent ainsi déjà largement à la mise en mouvement vers l'emploi des personnes qu'ils accompagnent, sans que ceci soit leur mission.

Exiger des organismes de contribuer aux réseaux régionaux d'accompagnement, en leur offrant du financement par entente, comme Mme la Ministre le stipule dans son mémoire au Conseil des ministres, orientera inévitablement les activités des organismes. Le financement par des ententes de service, malheureusement bien connu de certains OCASSS, nuit déjà à la pleine autonomie des communautés et limite leur capacité à définir les activités pour réaliser les missions. La proposition nous apparaît ironique, puisque la liberté de définir sa mission et ses orientations sont des critères de l'action communautaire autonome que le gouvernement nous exige de respecter, critères qui sont au cœur du mandat de la ministre Rouleau.

De plus, ce financement serait reçu pour « assurer le suivi des plans d'intervention individualisés des prestataires, afin notamment de favoriser leur participation sociale et, ultimement, leur mise en mouvement vers le marché du travail » ainsi qu'il est mentionné dans le mémoire de la ministre. Or, les personnes qui se tournent vers les OCASSS y cherchent de l'accompagnement adapté pour répondre à leurs besoins et non un bureau d'aide sociale. La relation de confiance est au cœur des interventions et, surtout, les activités se déroulent dans le respect du rythme, des besoins et des souhaits des

personnes. Demander aux OCASSS d'administrer les plans d'intervention conçus par les responsables du ministère équivaut à substituer le travail de fonctionnaires par celui des organismes communautaires, au mépris de l'autonomie de ces derniers. À cela s'ajoute le caractère volontaire de la fréquentation des OCASSS, rendant impossible la mise en œuvre de plans d'intervention individualisés par leurs équipes.

Sans compter que les OCASSS vivent depuis longtemps un sous-financement chronique pour leur mission globale. Leurs ressources et leur capacité réelle à contribuer aux concertations sont déjà limitées, les énergies étant concentrées sur la réponse aux demandes de la population. Leur exiger de participer à une instance supplémentaire, de l'ampleur des réseaux régionaux d'accompagnement souhaités par la ministre, apportera une charge supplémentaire majeure et aura un impact certain sur le reste des activités des organismes, nuisant par exemple à la disponibilité des travailleuses. En finançant suffisamment les missions des groupes, ils seraient en mesure de rejoindre l'ensemble de la population avec leurs activités. Les bienfaits de leur travail se feraient ressentir encore plus fortement dans toutes les sphères de la société.

En plus, financer les groupes pour leur mission globale est administrativement bien plus simple que de gérer des ententes de services à la pièce, tant du côté des groupes que des fonctionnaires ; il s'agit d'une économie non négligeable pour le gouvernement.

Recommandations

8. Ne pas inclure les organismes communautaires autonomes dans la liste de collaborateurs des réseaux régionaux d'accompagnement ;
9. Ne pas impliquer les organismes communautaires autonomes dans la mise en œuvre de plans d'intervention individualisés ;
10. Financer adéquatement l'ensemble des organismes communautaires autonomes pour la mission globale ;

Les organismes communautaires touchés, mais pas consultés

Les organismes communautaires autonomes sont des organisations démocratiques, dont plusieurs comptent déjà plusieurs décennies d'activités dans leurs communautés. En raison de cet ancrage, ils détiennent une expertise précieuse des besoins et des réalités des personnes assistées sociales. Leur mission de transformation sociale est en adéquation avec la raison même d'une commission parlementaire. Il est donc surprenant qu'aussi peu de regroupements et d'organismes aient été consultés et invités à participer à la présente commission.

Au moment de déposer ce mémoire, nous reconnaissons qu'il est trop tard pour modifier la liste des organisations invitées par la Commission. Cependant, la ministre responsable de ce projet de loi étant également responsable de l'action communautaire, nous profitons de l'occasion pour lui demander de s'assurer que les groupes communautaires soient davantage entendus lors des consultations parlementaires, à plus forte raison lorsque les projets de loi entraînent des conséquences sur eux.

Recommandations

11. Recevoir systématiquement un nombre significatif d'organismes communautaires autonomes et leurs regroupements en commission parlementaire, en particulier lorsque les projets de loi peuvent entraîner des conséquences sur eux.

Résumé des revendications

1. Établir une cible de revenu disponible au moins équivalente à la Mesure du Panier de Consommation (MPC) ;
2. Individualiser les prestations, sans diminution du montant de prestation comme prévu dans le projet de loi 71 ;
3. Mettre fin aux catégories à l'assistance sociale ;
4. Mener l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) ;
5. Apporter toutes les corrections nécessaires à la notion de contraintes à l'emploi pour mettre fin aux iniquités ;
6. Hausser de manière significative le financement pour la mission globale des organismes communautaires autonomes, notamment des OCASSS ;
7. Mener l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle pour atténuer les iniquités imposées aux travailleuses du milieu communautaire ;
8. Ne pas inclure les organismes communautaires autonomes dans la liste de collaborateurs des réseaux régionaux d'accompagnement ;
9. Ne pas impliquer les organismes communautaires autonomes dans la mise en œuvre de plans d'intervention individualisés ;
10. Financer adéquatement l'ensemble des organismes communautaires autonomes pour la mission globale ;
11. Recevoir systématiquement un nombre significatif d'organismes communautaires autonomes et leurs regroupements en commission parlementaire, en particulier lorsque les projets de loi peuvent entraîner des conséquences sur eux.

- Recevoir systématiquement un nombre significatif d'organismes communautaires autonomes et leurs regroupements en commission parlementaire, en particulier lorsque les projets de loi peuvent entraîner des conséquences sur eux.

Annexe 1 : Présentation de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles et de ses membres

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (Table) est incorporée depuis 1995, mais elle rassemble des regroupements provinciaux depuis le milieu des années 80. Les travaux de la Commission Rochon (1988), sur la réforme du système de santé et des services sociaux, avaient alors suscité une importante mobilisation dans le milieu des organismes communautaires (la moitié des 800 mémoires provenaient du communautaire). À compter de 1990, une douzaine de regroupements provinciaux décident de se réunir sur une base plus régulière, notamment afin d'analyser les conséquences du projet de loi 120 (1993) et du livre blanc *Une réforme axée sur le citoyen*.

En 2024, la Table rassemble [47 regroupements nationaux](#), actifs à la grandeur du Québec. Ceux-ci abordent la santé et les services sociaux sous différentes perspectives : femmes, jeunes, hébergement, famille, personnes handicapées, communautés ethnoculturelles, sécurité alimentaire, santé mentale, violence, périnatalité, toxicomanie, etc. À travers ses membres, la Table rejoint plus de 3 000 groupes communautaires de base de toutes les régions. Ce sont par exemple des maisons de jeunes, des centres de femmes, des cuisines collectives, des maisons d'hébergement, des groupes d'entraide, des centres communautaires, des groupes qui luttent contre des injustices, etc.



Par, pour et avec les communautés dont ils sont issus, les organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux sont autant de réponses collectives à une quête de justice sociale. Avec leurs actions innovatrices, leurs pratiques originales et leur vision globale, ils atteignent tous les milieux et constituent des ressources aussi variées qu'essentielles. Plus de deux millions de citoyennes et citoyens s'y retrouvent pour renforcer des milliers de communautés.

Lieu de mobilisation, de concertation et de réflexion, la Table développe des analyses critiques portant sur différents aspects entourant le système de santé et de services sociaux en général, de même que sur toute politique pouvant avoir un impact sur la santé et le bien-être de la population.

Interlocutrice du ministère de la Santé et des Services sociaux, la Table collabore fréquemment à tous travaux nécessitant son apport. Ainsi, elle intervient régulièrement sur différents enjeux, dont celui du fonctionnement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), et ce, tant auprès des ministres responsables que des fonctionnaires.

La Table interagit également avec d'autres instances gouvernementales, ainsi qu'auprès de l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale. Dans toutes ses interventions, la Table vise à assurer la reconnaissance, le financement et l'autonomie des organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS), de même que ceux de l'ensemble du mouvement communautaire autonome québécois.

La Table facilite notamment l'information des groupes et regroupements ainsi que leur participation lors de consultations. La contribution de la Table porte également sur l'application de la Politique gouvernementale de reconnaissance de l'action communautaire de 2001 (Politique) et sur les manières d'assurer l'équité de traitement des groupes recevant du financement du PSOC.

Très active pour améliorer le fonctionnement et l'équité au sein du PSOC, la Table intervient de plus de différentes manières pour obtenir un rehaussement significatif du financement du Programme et son indexation annuelle des subventions en fonction de l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (en remplacement de l'Indice des prix à la consommation qui n'est pas adapté).

La Table soutient les regroupements provinciaux qui en sont membres, ce qui rejaille sur les groupes de base dans toutes les régions du Québec. Elle facilite le partage des expertises entre les regroupements ainsi qu'entre les groupes eux-mêmes, notamment par ses outils de communication.

Les interventions de la Table visent l'amélioration globale de la société. De tout temps, elle est intervenue sur les sujets d'intérêt public que sont les programmes sociaux, les services publics, le respect des droits, notamment d'association, et évidemment sur les conditions de vie et de travail de la population. Elle agit soit à l'intérieur des coalitions dont elle est membre, soit sur ses propres bases.

Depuis ses débuts, la Table s'allie activement à plusieurs instances des mouvements communautaires et syndicaux dans lesquelles elle défend particulièrement les enjeux liés à la santé, au maintien de l'autonomie des groupes communautaires et à la défense des droits de la population en général. Elle est membre active du *Réseau québécois de l'action communautaire autonome* (depuis sa création en 1996), de la *Coalition Solidarité Santé* (depuis sa création en 1991), de la *Coalition Main Rouge* (depuis sa création en 2009) et de la *Ligue des droits et libertés* (depuis 2010).

Composition du comité exécutif de la Table en 2024-2025 :

- Stéphanie Vallée, présidente, L'R des centres de femmes ;
- Jocelyne Gamache, secrétaire, Regroupement des cuisines collectives du Québec ;
- Michel-Alexandre Cauchon, trésorier, Fédération des centres d'action bénévole du Québec ;
- Isabelle Brisebois, Association des organismes de justice alternative du Québec ;
- Milaine Guay, Association Grands Frères Grandes Sœurs du Québec
- Fernando Rotta, Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec

Les 47 regroupements membres de la Table interviennent sur des thématiques spécifiques et de diverses manières

En soutien aux femmes, aux jeunes, aux familles, aux personnes âgées, aux communautés ethnoculturelles par l'entraide, l'empowerment et par des lieux pour briser l'isolement :

- | | | |
|---|--|--|
| • ACCÉSSS Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux | • FAFMRQ Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec | • RMJQ Regroupement des maisons des jeunes du Québec |
| • AQCCA Association québécoise des centres communautaires pour aînés | • FCABQ Fédération des centres d'action bénévole du Québec | • ROCAJQ Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec |
| | • L'R des Centres de femmes du Québec | |

- RQASF | Réseau québécois d'action pour la santé des femmes

En matière de violence conjugale, familiale et sexuelle, en soutenant les femmes et les enfants qui en sont victimes par de l'hébergement, la sensibilisation de la population et l'éducation à la non-violence, par la défense des droits, etc. :

- | | | |
|---|--|---|
| • À cœur d'homme — Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence | • FMHF Fédération des maisons d'hébergement pour femmes | • ROEQ Regroupement des organismes ESPACE du Québec |
| • Alliance MH2 Alliance des maisons d'hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale | • RACQ Regroupement des auberges du cœur du Québec | • RQCALACS Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel |
| | • RMFVVC Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale | |

En situation d'urgence, par de l'écoute et du soutien aux personnes et dans la défense et l'expression de leurs droits :

- | | | |
|---|---|---|
| • ACETQ Association des centres d'écoute téléphonique du Québec | • ASSOJAQ Association des organismes de justice alternative du Québec | d'accompagnement aux plaintes |
| • AQPS Association québécoise de prévention du suicide | • Équijustice | • RCPSQ Regroupement des centres de prévention du suicide du Québec |
| | • FCAAP Fédération des Centres d'assistance et | |

En soutien aux personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, de santé physique, de dépendances, d'itinérance, de discriminations, des personnes en situation de handicap, par des actions visant la fin des exclusions liées à ces conditions, par des ressources variées, la défense de leurs droits, l'entraide, etc.

- | | | |
|---|---|---|
| • AGIDD-SMQ Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec | • AQCID Association québécoise des centres d'intervention en dépendance | en santé mentale du Québec |
| • Aphasie Québec — Le réseau | • CAP Santé mentale Confédération des associations de proches | • COCQ-SIDA Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le SIDA |

- Connexion.TCC — Regroupement des associations de personnes traumatisées craniocérébrales du Québec
- MSMQ | Mouvement santé mentale Québec
- Regroupement des associations de parents PANDA du Québec
- Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec
- ROCQTR | Regroupement des organismes communautaires québécois pour le travail de rue
- RRASMQ | Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec
- RSIQ | Réseau solidarité itinérance Québec
- SQF | Société québécoise de la fibromyalgie
- TAPAJ Québec | Travail Alternatif Payé À la Journée
- Victimes des pesticides du Québec

En matière de planification des naissances, de périnatalité, de soutien à l'allaitement et de soutien aux parents de jeunes enfants :

- FNS | Fédération Nourri-Source
- FQPN | Fédération du Québec pour le planning des naissances
- MAQ | Mouvement allaitement du Québec
- RNR | Regroupement Naissances-Respectées

En soutien aux proches aidants, en favorisant le parrainage et l'entraide intergénérationnelle :

- Intergénérations Québec
- Proche aide Québec — Regroupement
- d'organismes engagés pour les personnes proches aidantes
- RQPC | Regroupement québécois du parrainage civique

En matière de sécurité alimentaire :

- BAQ | Banques Alimentaires du Québec
- RCCQ | Regroupement des cuisines collectives du Québec
- RPR | Regroupement des Popotes roulantes

Les regroupements membres de la Table contribuent à la vie démocratique québécoise et à la transformation sociale

Les regroupements provinciaux démontrent quotidiennement la valeur de leurs analyses et l'importance de leur apport à la société québécoise. Ils jouent un rôle essentiel tant auprès de la population qu'auprès de leurs membres, par leur rayonnement, leurs expertises et les alliances qu'ils forment au sein de divers mouvements sociaux :

- en regroupant des milliers d'organismes répartis dans toutes les régions québécoises ;
- en favorisant la participation de milliers de citoyens et de citoyennes aux débats de société, en plus d'y contribuer comme regroupements
- en agissant en amont des difficultés par leur travail au niveau de la prévention et de la promotion de la santé globale des personnes et de la société ;
- en s'alliant aux divers mouvements sociaux, notamment pour s'opposer à la marchandisation et à la privatisation des services publics ;
- en favorisant l'exercice de la démocratie au sein des groupes et dans la société en général ;
- en participant à de nombreuses instances consultatives gouvernementales et en facilitant la participation des groupes de base, autant que de la population ;
- en défendant l'autonomie, les pratiques du mouvement communautaire autonome et leur apport à la société ;
- en renforçant la capacité d'agir des communautés et la solidarité, par une approche « PAR-POUR-AVEC » ;
- en agissant dans une visée de transformation sociale et d'éducation populaire ;
- en s'opposant aux mesures et décisions qui appauvrissent la population et détruisent le filet social et compromettent le respect et l'exercice des droits économiques et sociaux ;
- en défendant les intérêts de la population dans son ensemble, et non des intérêts spécifiques ou corporatistes ;
- en incitant l'État à assumer pleinement ses responsabilités envers la population et en le tenant redevable envers celle-ci.

Équipe de travail :

Mercédez Roberge, coordonnatrice, 514-690-7826, coordination@trpocb.org

Géraldine Bureau, responsable de la recherche et de la formation, recherche-formation@trpocb.org

Jacinthe Messier, responsable de la mobilisation et des liaisons avec les membres, 438-870-3271 info@trpocb.org